

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 13 juin 2016 à la salle municipale à compter de 19h.

Sont présents :                    Pierre Flamand                    Maire  
  
   Serge Piché                    Conseiller  
   Louise Lafrance                Conseillère  
   Éric Paiement                Conseiller  
   Normand Bernier              Conseiller  
   Gaétan Brunet                Conseiller

Est absent :                    Yves Prud'homme                Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Est également présente Mme Nathalie Labelle, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, qui agit comme secrétaire de cette séance.

Assistance :                    4 personnes

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6087**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 19h02.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6088**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux :**
  - Séance ordinaire du 9 mai 2016
  - Séance extraordinaire du 26 mai 2016 – Second projet 201-2016
4. **Période de questions**
5. **Correspondance**
6. **Administration générale**
  - A. Dépôt du rapport financier 2015 consolidé de la Municipalité
  - B. Nomination d'un auditeur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016
  - C. Établissement des comités de travail pour l'année 2016 abrogeant la résolution 2015-12-5893 afin d'y ajouter le comité de travail pour la *Fondation de la MRCAL pour l'environnement*
  - D. Étude visant à actualiser la couverture d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRCAL
7. **Sécurité publique (Service d'incendie et mesures d'urgence)**
  - A. Embauche de pompiers
8. **Voirie municipale**
  - A. Déclaration des dépenses sur le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord – Entretien de la Route Verte
  - B. Octroi de contrat - Fournitures de divers granulats
  - C. Entériner l'embauche d'un journalier opérateur de rétro-excavatrice
  - D. Lancement d'un appel d'offres pour glissières de sécurité

9. **Hygiène du milieu (aqueduc, égout, ordures)**
  - A. Adoption de la programmation des travaux TECQ 2014-2018
  - B. N. Sigouin Infra-conseils – 6<sup>e</sup> paiement  
Soutien administratif et technique TECQ 2014-2018
  - C. N. Sigouin Infra-conseils – 4<sup>e</sup> paiement  
Remplacement de la conduite d'aqueduc de la route 311 Nord
  - D. RIDL - Collecte des matières résiduelles pour l'année 2017
10. **Santé et bien-être (HLM)**
  - A. Location d'un local pour la directrice de l'OMH de Lac-des-Écorces
11. **Urbanisme et environnement**
  - A. Adoption du règlement n° 201-2016 modifiant le règlement n° 40-2004 relatif au zonage
  - B. Implantation d'une aire de repos près du lac des Écorces
  - C. Robin Ouimet – Demande d'autorisation à la CPTAQ pour la vente de lots contigus pour fins d'agriculture
12. **Loisirs et culture**
  - A. Dépôt du compte-rendu de la réunion du comité de travail « Loisirs & Culture »
  - B. Comité d'Ensemencement Vallée de la Lièvre – Demande d'aide financière de 150 \$
13. **Autres**

A. Adoption des salaires de mai 2016	Pour un montant brut de 80 516.57 \$
B. Adoption des dépenses de mai 2016	Pour un montant de 198 708.01\$
C. Opinion juridique :	aucun
D. Réaménagements budgétaires :	Pour un montant de 21 000 \$
14. **Varia**
  - A.
  - B.
15. **Période de questions**
16. **Levée de la séance**

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6089**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2016 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19h03 et se termine à 19h15.

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6090**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015 CONSOLIDÉ**

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport financier 2015 consolidé de la Municipalité de Lac-des-Écorces, tel que présenté par la Firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc., soit accepté et déposé aux archives.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6091**

**NOMINATION D'UN AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE  
TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. soit mandatée pour faire l'audition des livres de la Municipalité de Lac-des-Écorces pour l'exercice financier qui se terminera le 31 décembre 2016.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6092**

**ÉTABLISSEMENT DES COMITÉS DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2016  
ABROGEANT LA RÉSOLUTION 2015-12-5893 AFIN D'Y AJOUTER LE  
COMITÉ « FONDATION DE LA MRCAL POUR L'ENVIRONNEMENT »**

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier l'établissement des comités de travail 2016 afin d'y ajouter le comité « Fondation de la MRCAL pour l'environnement » tel que présenté ci-dessous et d'abroger, par le fait même, la résolution 2015-12-5893.

<b>Comités de travail 2016</b>			
<b>Administration &amp; Finances</b>	Normand Bernier Yves Prud'Homme Louise Lafrance substitut	<b>Loisirs &amp; Culture</b>	Serge Piché Éric Paiement Yves Prud'homme substitut
<b>Aqueduc &amp; Égout</b>	Normand Bernier Gaétan Brunet Yves Prud'Homme substitut	<b>Maire suppléant</b>	1 <sup>er</sup> trimestre : Yves Prud'Homme 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> trimestre : Normand Bernier
<b>Bibliothèques</b>	Louise Lafrance Yves Prud'Homme substitut	<b>Mot du maire Journal municipal</b>	Louise Lafrance
<b>Comité de développement &amp; Multi-ressources</b>	Louise Lafrance Éric Paiement Serge Piché substitut	<b>OMH LDÉ Office municipal d'habitation de Lac-des-Écorces</b>	Gaétan Brunet Louise Lafrance
<b>Environnement Urbanisme &amp; CCU</b>	Éric Paiement Serge Piché Gaétan Brunet substitut	<b>Relation de travail</b>	Normand Bernier Louise Lafrance Yves Prud'Homme substitut
<b>Fondation de la MRCAL pour l'environnement</b>	Serge Piché Louise Lafrance	<b>RIDL Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre</b>	Gaétan Brunet Éric Paiement substitut
<b>Incendie Lac-des-Écorces</b>	Normand Bernier Yves Prud'Homme	<b>Voirie Été – Hiver</b>	Yves Prud'Homme Serge Piché Normand Bernier
<b>Incendie SSIRK</b>	Yves Prud'Homme Normand Bernier substitut		

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6093**

**ÉTUDE VISANT À ACTUALISER LA COUVERTURE D'INTERNET HAUTE-  
VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU les besoins en desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ATTENDU la demande du Comité Internet haute vitesse de mettre à jour l'étude de disponibilité quant à la desserte IHV.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-des-Écorces accepte de participer financièrement à une étude visant à actualiser l'étude de disponibilité d'Internet haute vitesse, et ce, à la hauteur maximale de 1 500 \$, taxes en sus, et de mandater le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle à la sélection et à l'octroi du contrat à la firme retenue.

Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé non affecté puisque celle-ci n'était pas prévue au budget 2016.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6094**

**EMBAUCHE DE POMPIERS**

ATTENDU QUE le Comité de sélection du SSIRK a procédé à l'évaluation de onze candidats potentiels pour combler des postes de pompiers au sein des municipalités de Chutes-St-Philippe, de Kiamika et de Lac-des-Écorces.

ATTENDU QUE le Comité de sélection du SSIRK recommande à la Municipalité de Lac-des-Écorces l'embauche de M. Nicolas Lefebvre pour la caserne du secteur Val-Barrette ainsi que celle de M. Maxime Lacelle et M. Nicholas Cloutier pour la caserne du secteur Lac-des-Écorces.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher messieurs Nicolas Lefebvre, Maxime Lacelle et Nicholas Cloutier à titre de pompier pour la Municipalité de Lac-des-Écorces.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6095**

**DÉCLARATION DES DÉPENSES SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD – ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE**

CONSIDÉRANT QUE le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord section de la Municipalité de Lac-des-Écorces fait partie de la Route verte n° 2.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports annonçait une aide financière compensatoire ad hoc pour soutenir le maintien des actifs de la Route verte à raison de 1 414 \$ par kilomètre de piste pour le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, dans la mesure où 50 % des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, sont assumés par le milieu.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale.

CONSIDÉRANT QUE sont exclues de la présente déclaration des dépenses :

- les dépenses de tous les travaux déjà financés dans le cadre d'un autre programme d'aide financière;
- la contribution financière versée annuellement à la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord dans le cadre du mandat de gestion;
- la contribution financière versée à la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord pour des travaux exécutés par elle-même;
- les dépenses reliées aux activités hivernales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la déclaration des dépenses sur le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, section de la Municipalité

de Lac-des-Écorces, telle que présentée, laquelle indique une somme de 11 218 \$.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6096**

**OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE DIVERS GRANULATS**

ATTENDU QUE le directeur général a lancé un appel d'offres sur invitation, suite à l'approbation du Conseil municipal par la résolution 2016-04-6021, pour la fourniture de divers granulats.

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée à l'Hôtel de ville de Lac-des-Écorces le lundi 9 mai 2016 à 14h.

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues à l'heure légale d'ouverture des soumissions, et que les prix indiqués sont des prix unitaires à la tonne métrique, excluant les taxes :

Transport André et Suzanne Prud'Homme

0-3/4"	0-2 1/2"	1/2"	3/4"	0-2"
7.75\$	7.75\$	15.50\$	14.25\$	4.45\$

P.M. Fabrication inc.

0-3/4"	0-2 1/2"	1/2"	3/4"	0-2"
6.66\$	6.66\$	15.06\$	12.06\$	n/d

ATTENDU QUE les deux soumissions ont été analysées pour vérifier leur conformité et que toutes deux répondent aux critères énoncés dans le document d'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à P.M. Fabrication inc. puisque l'ensemble de ses prix est le plus bas et que la soumission est conforme en tout point.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6097**

**ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE DANIEL THÉRIAULT COMME JOURNALIER ET OPÉRATEUR DE RÉTRO-EXCAVATRICE**

ATTENDU QU' en avril dernier, monsieur Benji Paré démissionnait de son poste de journalier et opérateur de rétro-excavatrice au sein de la municipalité.

ATTENDU QUE le 25 avril dernier, la municipalité affichait le poste de journalier et opérateur de rétro-excavatrice régulier saisonnier pour le service des travaux publics suite au départ définitif de notre opérateur.

ATTENDU QU' aucune personne salariée de la municipalité ne s'est portée candidate pour ledit poste.

ATTENDU QUE le directeur général a procédé à l'embauche, le 8 juin dernier, de monsieur Daniel Thériault à titre de journalier et opérateur de rétro-excavatrice, dont le statut est celui de personne salariée à l'essai selon l'article 3.01 b de la convention collective, pour combler les besoins du service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision prise par le directeur général d'embaucher monsieur Daniel Thériault à titre de journalier et opérateur de rétro-excavatrice à l'essai sein du service des travaux publics.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6098**

**LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ**

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à lancer un appel d'offres pour l'installation de glissières de sécurité sur nos chemins.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6099**

**ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6100**

**N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS – 6<sup>E</sup> PAIEMENT**

**SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE TECQ 2014-2018**

- ATTENDU QUE N. Sigouin Infra-conseils a été mandaté par la résolution 2014-12-5532 pour apporter un soutien administratif et technique dans le cadre des programmes de subventions municipaux – Programmation partielle TECQ 2014-2018.
- ATTENDU QU' un 1<sup>er</sup> paiement de 921.50 \$, taxes en sus, a été effectué le 13 janvier 2015 – Chèque C1500027 1 059.49 \$.
- ATTENDU QU' un 2<sup>e</sup> paiement de 966.25 \$, taxes en sus, a été effectué le 29 septembre 2015 – Chèque C1500374 1 110.95 \$.
- ATTENDU QU' un 3<sup>e</sup> paiement de 551.25 \$, taxes en sus, a été effectué le 10 novembre 2015 – Chèque P1500457 633.80 \$.
- ATTENDU QU' un 4<sup>e</sup> paiement de 112.50 \$, taxes en sus, a été effectué le 12 janvier 2016 pour les travaux effectués du 24 octobre au 27 novembre 2015 *Coordination Infraspec et suivis* – Facture #232 datée du 27 novembre 2015 – Chèque P1600033 129.35 \$.
- ATTENDU QU' un 5<sup>e</sup> paiement de 192.50 \$, taxes en sus, a été effectué le 10 mai 2016 pour les travaux effectués du 1<sup>er</sup> février au 29 avril 2016 *Coordination avec Manon Falardeau et Jean Bernier pour 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> programmations* – Facture #331 datée du 5 mai 2016 – Chèque P1600212 221.33 \$.
- ATTENDU QU' un 6<sup>e</sup> versement de 137.50 \$, taxes en sus, est demandé pour les travaux effectués du 1<sup>er</sup> au 27 mai 2016 *Coordination avec Manon Falardeau pour la 3<sup>e</sup> programmation* – Facture #351 datée du 27 mai 2016 au montant de 158.09 \$ taxes incluses.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 158.09 \$, taxes incluses, à N. Sigouin Infra-conseils. GL 23-051-15-710.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6101**

**N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS – 4<sup>E</sup> PAIEMENT**

**REPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DE LA ROUTE 311 NORD**

- ATTENDU QUE N. Sigouin Infra-conseils a été mandaté pour réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc de la route 311 Nord dans le cadre du programme TECQ 2014-2018. Ces travaux consistant en la préparation des plans et devis, en la coordination de l'appel d'offres pour les travaux et en la surveillance des travaux (résolution 2015-08-5767).
- ATTENDU QUE ledit contrat totalise un montant de 16 000 \$, taxes en sus.
- ATTENDU QU' un 1<sup>er</sup> paiement de 5 873 \$, taxes en sus, a été effectué le 15 septembre 2015 pour les travaux effectués en date du 28 août 2015 – Relevés, plans et devis préliminaire – Facture #186 datée du 28 août 2015. Chèque P1500367 6 752.48 \$.
- ATTENDU QU' un 2<sup>e</sup> paiement de 1 678 \$, taxes en sus, a été effectué le 15 février 2016 pour les travaux effectués du 28 août 2015 au 31 janvier 2016 – Conception plans et devis – Facture #302 datée du 31 janvier 2016. Chèque P1600092 1 929.28 \$.
- ATTENDU QU' un 3<sup>e</sup> paiement de 839 \$, taxes en sus, a été effectué le 10 mai 2016 pour les travaux effectués du 1<sup>er</sup> février au 29 avril 2016 – Conception plans et devis 100% – Facture #332 datée du 5 janvier 2016. Chèque P1600212 964.64 \$.

ATTENDU QU' un 4<sup>e</sup> paiement de 799.75 \$, taxes en sus, est demandé pour les travaux effectués du 1<sup>er</sup> au 27 mai 2016 – Préparation réunion de chantier et coordination surveillance bureau 35% – Facture #352 datée du 27 mai 2016 au montant de 919.51 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 919.51 \$, taxes incluses, à N. Sigouin Infra-conseils. GL 23-051-14-710

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6102**

**RIDL – COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2017**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) a présenté trois propositions pour la collecte 2017 des matières résiduelles, soit :

**Proposition #1 ⇒ 106.68 \$ / porte**

La RIDL conserve son calendrier de collecte 2017 identique à celui de 2016, soit 26 collectes de bac noir.

**Proposition #2 ⇒ 102.02 \$ / porte**

De 26 collectes à 18 collectes  
De novembre à avril (inclus) : 1 collecte de bac noir / mois  
De mai à octobre (inclus) : 2 collectes de bac noir / mois

**Proposition #3 ⇒ 105.76 \$ / porte**

De 26 collectes à 18 collectes  
De novembre à avril (inclus) : 1 collecte de bac noir / mois  
2 collectes / mois pour les ICI  
De mai à octobre (inclus) : 2 collectes de bac noir / mois

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Lac-des-Écorces est plutôt favorable à la proposition #2.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la RIDL que la Municipalité de Lac-des-Écorces choisit la proposition #2 qui consiste à réduire les collectes de bacs noirs de 26 à 18 par année, soit une collecte par mois pour la période de novembre à avril et deux collectes par mois pour la période de mai à octobre.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6103**

**LOCATION D'UN LOCAL POUR LA DIRECTRICE DE L'OMH DE LDÉ**

ATTENDU QUE la directrice de l'OMH de Lac-des-Écorces est à la recherche d'un local pour y établir son bureau d'administration.

ATTENDU QU' un local pourrait être libéré à cette fin dans l'immeuble du 570, boul. St-François, soit juste à côté de la bibliothèque.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir à la directrice de l'OHM de lui louer ledit local pour une somme de 900 \$ par année, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*



**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6104**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 201-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
N° 40-2004 RELATIF AU ZONAGE**

- ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Écorces a adopté le règlement n° 40-2004 relatif au zonage.
- ATTENDU QUE ledit règlement n° 40-2004 est entré en vigueur le 22 juin 2004 et a été modifié par les règlements suivants :
- 50-2005 le 22 avril 2005
  - 60-2005 le 13 juillet 2005
  - 78-2006 le 27 avril 2007
  - 100-2008 le 26 juin 2008
  - 112-2009 le 8 juin 2009
  - 115-2009 le 30 septembre 2009
  - 123-2010 le 31 mai 2010
  - 148-2011 le 18 octobre 2011
  - 167-2013 le 1<sup>er</sup> mai 2013
  - 174-2013 le 9 juin 2014
  - 180-2014 le 18 août 2014
  - 195-2016 le 6 juin 2016
- ATTENDU QUE des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement.
- ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Écorces est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement n° 40-2004 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi.
- ATTENDU QU' un avis de motion numéro 2016-05-6072 a été donné par Éric Paiement lors de la séance ordinaire du 9 mai 2016.
- ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été déposé et adopté lors de la séance ordinaire du 9 mai 2016; résolution 2016-05-6073.
- ATTENDU QUE le présent règlement a été présenté lors d'une assemblée publique de consultation tenue le 26 mai 2016 à 19h conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).
- ATTENDU QU' un second projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 26 mai 2016; résolution 2016-05-6084.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit à savoir :

**ARTICLE 1 TITRE**

Le présent règlement est identifié par le numéro 201-2016 et s'intitule « Règlement modifiant le règlement numéro 40-2004 relatif au zonage ».

**ARTICLE 2 PRÉAMBULE**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 3 MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DU CHAPITRE 8**

Le paragraphe i) de l'article 8.3.3 est remplacé par ce qui suit :

« La hauteur libre est égale ou inférieure à quatre mètres (4 m) excluant l'attique, sous réserve que la hauteur des bâtiments accessoires ne doit pas excéder celle du bâtiment principal. La porte d'accès à ce garage ou à cet atelier ne doit pas avoir une hauteur supérieure à trois mètres et demi (3,5 m) ».

#### **ARTICLE 4            ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1).

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand, maire

\_\_\_\_\_  
Jean Bernier, Secrétaire-trésorier

<b>Étapes</b>	<b>Date</b>	<b>Résolution #</b>
Avis de motion n° 2016-05-6072	2016-05-09	2016-05-6072
Adoption du premier projet de règlement n° 201-2016	2016-05-09	2016-05-6073
Assemblée publique de consultation	2016-05-26	2016-05-6074
Adoption du second projet de règlement n° 201-2016	2016-05-26	2016-05-6084
Possibilité d'une demande de référendum	2016-06-09	
Adoption du règlement n° 201-2016	2016-06-13	2016-06-6104
Entrée en vigueur – Certificat de conformité		

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6105**

#### **ROBIN OUMET – DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR LA VENTE DE LOTS CONTIGUS POUR FINS D'AGRICULTURE**

- ATTENDU QUE            monsieur Robin Ouimet est propriétaire des matricules 9658-64-8248 et 9658-45-8503 (lots contigus) tous deux situés dans la zone agricole A-07 et A-08, depuis le 16 novembre 2006 et le 31 août 2004 respectivement.
- ATTENDU QUE            le demandeur désire vendre les deux matricules ci-haut mentionnés comprenant les lots 3 313 918, 3 649 799, 3 649 800, 3 725 626, 3 313 925, 3 314 888 et 3 649 798, d'une superficie totale de 33,43 hectares.
- ATTENDU QUE            le propriétaire désire obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une autorisation permettant l'aliénation par le propriétaire, en faveur de l'acquéreur monsieur Michel Boucher, au moyen d'un acte de vente, des lots 3 313 918, 3 649 799, 3 649 800, 3 725 626, 3 313 925, 3 314 888, 3 649 798, cadastre du Québec, d'une superficie de 33,43 hectares.
- ATTENDU QUE            l'utilisation des lots concernés par l'aliénation demeurera essentiellement de nature agricole, entre autre par la culture fourragère, la culture d'un verger et l'acquisition d'animaux. Le tout conformément à la réglementation en vigueur.
- ATTENDU QUE            la municipalité appuie la demande de monsieur Robin Ouimet compte-tenu que l'acquisition des lots, par monsieur Michel Boucher, ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur, assure la continuité et la diversification des activités agricoles et permet d'accueillir un nouveau résident sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de Lac-des-Écorces recommande à la CPTAQ d'accéder à la demande de monsieur Robin Ouimet en autorisant la vente des lots 3 313 918, 3 649 799, 3 649 800, 3 725 626, 3 313 925, 3 314 888, 3 649 798, cadastre du Québec, d'une superficie de 33,43 hectares.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6106**

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE TRAVAIL  
« LOISIRS & CULTURE »**

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le compte-rendu de la réunion du comité de travail « Loisirs & Culture » tenue le 3 juin dernier soit accepté et déposé aux archives.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6107**

**COMITÉ D'ENSEMENCEMENT VALLÉE DE LA LIÈVRE  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 150 \$**

ATTENDU QUE le Comité d'Ensemencement Vallée de la Lièvre a organisé une autre journée de « Pêche en herbe » le vendredi 3 juin dernier au lac Gaucher dans la municipalité de St-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ATTENDU QUE le Comité recevait 29 enfants de l'école primaire Saint-Gérard de Kiamika, lesquels proviennent des municipalités de Kiamika et de Lac-des-Écorces (secteur Val-Barrette).

ATTENDU QUE le Comité a remis à chaque enfant un permis de pêche valide jusqu'à leur 17 ans ainsi qu'une ligne à pêche et le document « Moi je pêche avec... Guliver ! ».

ATTENDU QUE le Comité demandait une aide financière de 150 \$ de la municipalité afin de l'aider à défrayer une partie des dépenses.

ATTENDU QU' aucune somme d'argent n'est prévue au budget à cet effet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer le Comité d'Ensemencement que toute demande d'aide financière doit être présentée au Conseil municipal à l'automne lors de l'établissement du budget annuel de l'année subséquente.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6108**

**AUTORISATION DE PAIEMENTS – DÉPENSES DE MAI 2016**

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les salaires du mois de mai 2016 pour un montant brut de 80 516.57 \$ ainsi que les dépenses du mois de mai 2016 pour un montant de 198 708.01 \$.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6109**  
**RÉAMÉNAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les réaménagements budgétaires au montant de 21 000 \$ tels que proposés par la directrice des services financiers en date du 6 juin 2016.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19h47 et se termine à 19h48.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-06-6110**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 19h48.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

---

Pierre Flamand, maire

---

Nathalie Labelle, secrétaire-trésorière adjointe